
RAPPORT D'ACTIVITE

2025



SOMMAIRE

	Page
Edito	3
Le CODEV, KESAKO ?	4
Le fonctionnement de l'instance.....	6
Les temps forts de l'année	9
La représentation des membres	10
Les travaux.....	11
Les perspectives 2026	12
Le territoire de Vitré Communauté.....	13

Edito



Après une période de consolidation, 2025 a marqué une étape importante pour le conseil de développement de Vitré Communauté (CODEV). La restitution de deux rapports, l'un sur le sujet de la transition écologique et l'autre sur l'enseignement supérieur, en témoigne. L'un d'eux a d'ailleurs pu profiter de la dynamique naissante du nouveau Campus de Vitré pour mettre en lumière des filières prometteuses, répondant également aux besoins futurs de nos entreprises.

La participation active de représentants du CODEV au sein des instances communautaires, ou les échanges inspirants avec d'autres conseils de développement – qu'il s'agisse de l'intervention de Monsieur Chuffart, Membre du bureau de la Coordination Nationale des Conseils de développement et Président du CODEV de Rennes Métropole, ou de l'accueil d'une délégation du conseil de développement de Saint-Lô – illustrent aussi bien l'ouverture de cette instance que l'investissement de ses membres.

Alors que les conseils de développement viennent de fêter leurs 25 ans, Vitré Communauté souligne la nécessaire place à accorder au dialogue citoyen. En 2026, après le renouvellement du conseil de développement, les membres seront ainsi associés à l'élaboration du projet de territoire, du plan climat air énergie et du futur plan local d'urbanisme intercommunal.

Je formule le vœu que cet esprit d'engagement continue à appuyer la réflexion des élus du territoire. Nous savons pouvoir compter sur ses membres pour accueillir les futures équipes municipales.

Teddy Régnier,
Président de Vitré Communauté

L'année 2025 a été marquée par la finalisation de deux contributions du conseil de développement.

La première, à l'initiative du CODEV, s'intitule « Comment accélérer la transition écologique sur le territoire de Vitré communauté ? ». Au regard des défis qui nous attendent en raison du changement climatique, cette contribution propose des actions concrètes dans les domaines du bâtiment et de l'habitat, de l'économie circulaire, de la préservation des ressources : eau, air, sol, et de l'énergie. Elle met également l'accent sur la nécessaire amplification de la réalisation et de la communication du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Vitré communauté.

La seconde contribution : « L'enseignement supérieur : quelle(s) filière(s) de niche pour le territoire ? » a été menée à la demande de Vitré communauté. Les niches de formation proposées concernent principalement l'industrie à travers l'ingénierie des domaines complexes, la maintenance industrielle et la durabilité, ainsi que la low tech. Elles ont également trait à l'agriculture via le développement des circuits courts ; et à l'eau. Plusieurs préconisations visant à la réussite d'une politique en faveur de l'enseignement supérieur sont également formulées.

Au terme de ces travaux, les membres du CODEV engagés dans ces réflexions ont exprimé leur satisfaction. La richesse des débats, la diversité des idées émises et la qualité d'écoute sont essentielles au sein de cette instance de démocratie participative et de participation citoyenne qu'est le conseil de développement, et nous y veillons tout particulièrement.

Les contributions ont été portées à la connaissance des élus au cours de commissions de travail auxquelles nous avons participé. Nous tenons à souligner l'attention et la qualité des échanges que nous y avons eus.

En 2026, le Codev sera renouvelé. De nouvelles et nombreuses réflexions seront menées. Elles participeront à l'expression de la parole citoyenne au sein de l'intercommunalité.

Les membres du comité d'animation
du conseil de développement

Le CODEV, KESAKO ?

A quoi sert un conseil de développement ?



Le conseil de développement alimente la réflexion des élus préalablement à la définition et la mise en œuvre des politiques publiques. Certaines missions sont prévues par la loi, de nombreuses missions complémentaires sont souvent exercées par les conseils de développement.

Le conseil de développement exerce trois grandes missions, qui sont inscrites dans la loi :

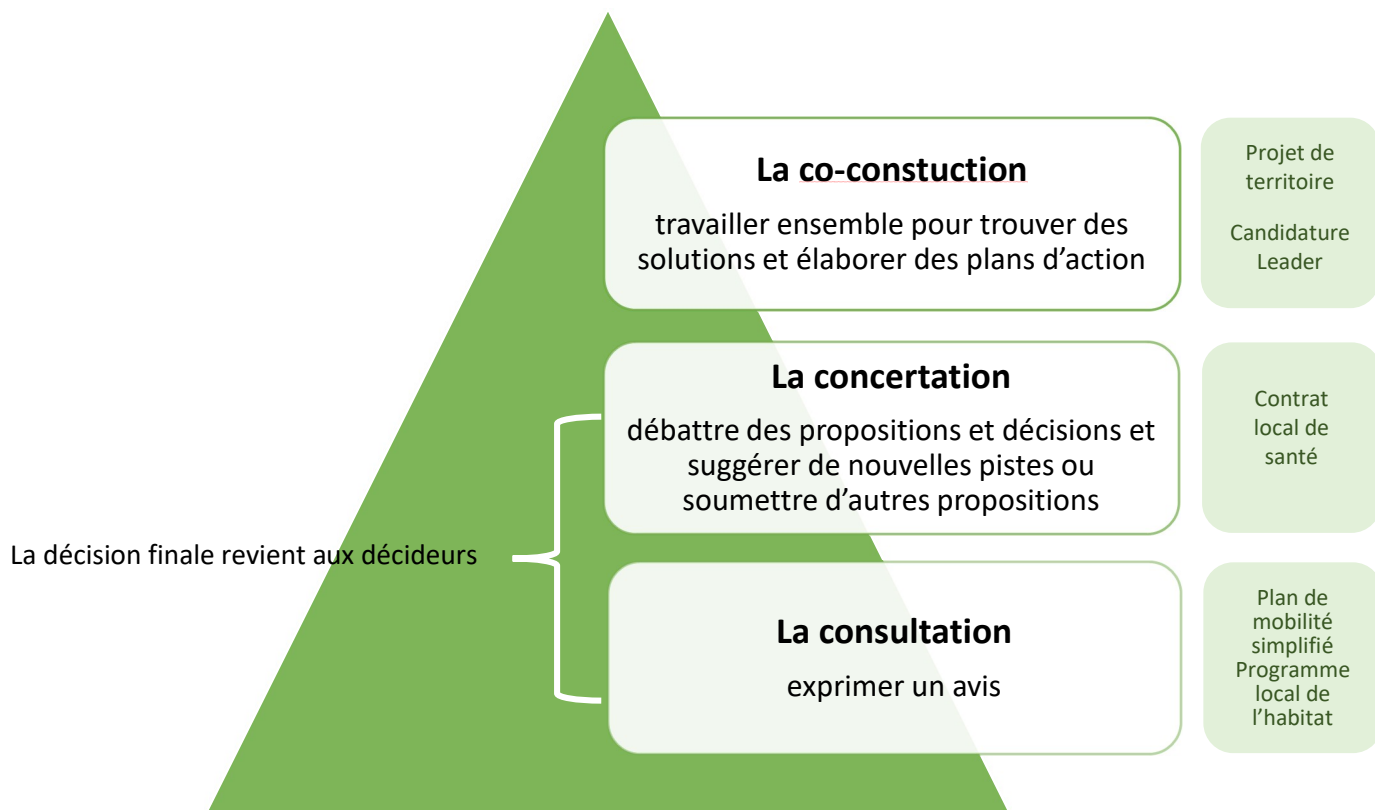
- contribuer à l'élaboration, à la révision, au suivi et à l'évaluation du projet de territoire,
- émettre un avis sur les documents de prospective et de planification,
- contribuer à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable.

Missions complémentaires souvent exercées par les conseils de développement :

- animer le débat public sur le territoire en créant les conditions d'un dialogue apaisé entre acteurs et habitants,
- partager des connaissances et valoriser l'expertise : une aide à la décision,
- mettre en réseau des acteurs sur le territoire,
- porter la parole citoyenne et faire émerger les attentes,
- valoriser les initiatives et projets sur le territoire, faciliter leur mise en œuvre et leur pérennisation,
- porter des actions, expérimenter des initiatives collectives,
- apporter une expertise d'usage,
- former et se former sur les questions intercommunales.

Les différents niveaux de participation

Le conseil de développement est interpellé par la communauté d'agglomération selon des degrés de participation différents. Le mode d'association est discuté en amont de la saisine au sein de Vitré Communauté et fait l'objet d'une fiche de mission élaborée par le conseil de développement.



Le cadre juridique

Les articles L5211-10-1 et L5211-12 du Code général des collectivités territoriales déterminent le cadre légal des Conseils de développement.

Les points clés à retenir :

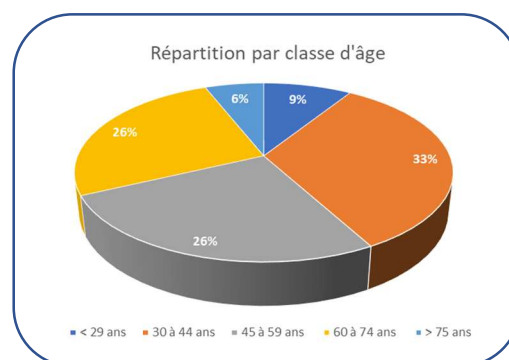
- les intercommunalités de plus de 50 000 habitants et les Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) doivent prendre une délibération pour créer un conseil de développement. En dessous de ce seuil, les intercommunalités ont la possibilité de créer un conseil de développement. Il est possible de créer un conseil de développement commun entre un PETR et les intercommunalités qui le composent. Les intercommunalités contiguës peuvent décider de créer un conseil de développement commun.
- le conseil de développement s'organise librement, l'intercommunalité ou le territoire de projet lui attribue des moyens de fonctionnement.
- le conseil de développement intervient sur toute question intéressant le territoire.
- après chaque renouvellement général des conseils municipaux ou extension du périmètre de l'intercommunalité, le président de l'intercommunalité inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public.

La composition au 31 décembre 2025

- 11 membres désignés (forces vives du territoire – 8 structures),
- 23 membres volontaires (citoyens).

Une diminution des effectifs est à nouveau observée en 2025 et les membres se sont moins investis dans les différents groupes de travail. Cependant un noyau d'une douzaine de personne reste actif.

- ne pas être élu dans une collectivité,
- résider sur le territoire ou représenter une structure ayant un rayonnement sur Vitré Communauté.



L'assemblée plénière

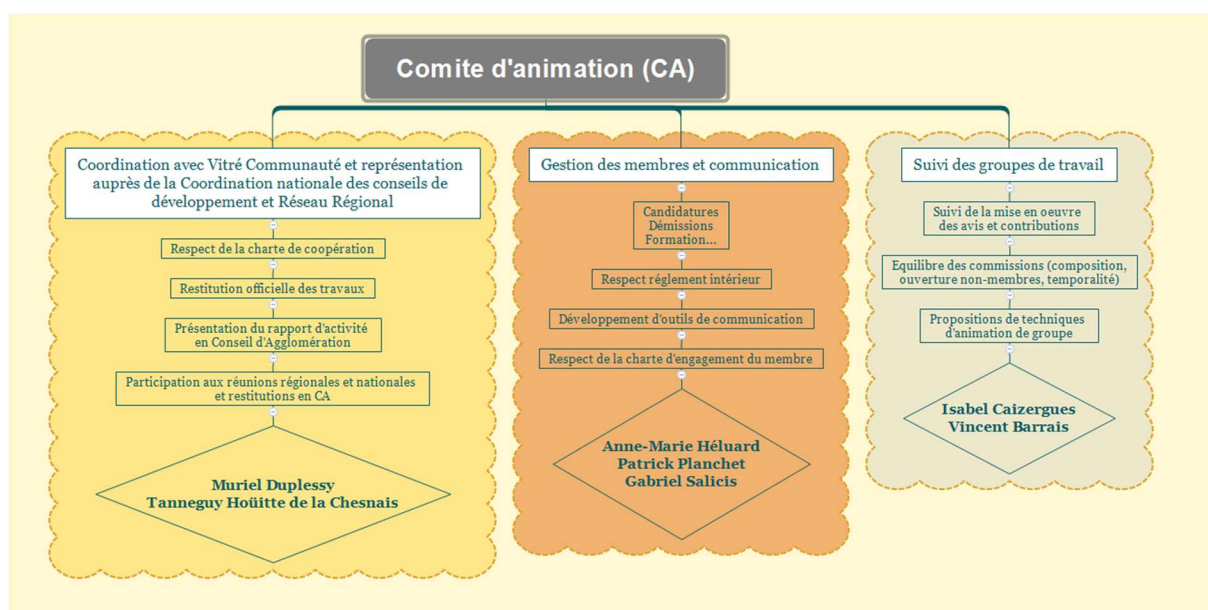
L'assemblée plénière se réunit au moins deux fois par an avec pour objectifs d'examiner et d'échanger sur les travaux de l'année écoulée et les projets de travaux à venir, elle valide les saisines et les autosaisines sur proposition du comité d'animation.

Le rapport d'activité 2024 et les perspectives de l'année 2025 ont été présentés lors de l'assemblée plénière du 6 mars 2025 à Pocé-les-Bois. Cette rencontre a été l'occasion de présenter le programme européen Leader auquel les membres du conseil de développement avaient contribué à l'élaboration. Dominique Chuffart, membre du bureau de la Coordination Nationale des Conseils de développement était invité à cette assemblée pour présenter la coordination nationale, sa vision de la participation et son retour d'expérience en tant que Président du conseil de développement de Rennes Métropole

Lors de l'assemblée plénière du 20 novembre 2025, à la résidence habitat jeunes à Vitré, une présentation du réseau de transport MOVA a été faite par Vitré Communauté ainsi que le dispositif Mobi'Zh porté par l'association Tremplin. Cette rencontre a été l'occasion pour les membres du groupe de travail « enseignement supérieur » de présenter le rapport de saisine.

Le comité d'animation

Sous statut informel, le conseil de développement de Vitré Communauté est représenté par un comité d'animation constitué de 7 personnes. Il s'est réuni à 4 reprises en 2025. Tanneguy Hoüitte de la Chesnais a rejoint le comité d'animation. Il est constitué comme suit :



Les groupes de travail

Les groupes de travail peuvent être constitués sur proposition du comité d'animation et composés de membres du conseil de développement de Vitré Communauté et de personnes extérieures. Deux membres du conseil de développement sont désignés en qualité de référent lors de la constitution du groupe de travail.

Le groupe de travail organise ses rencontres et rend compte au comité d'animation de l'avancement de ses travaux et de ses propositions.

La communication

Trois numéros de la lettre d'information ont été envoyés aux membres cette année.

Un nouveau visuel a été élaboré. Celui-ci sera déployé en 2026 au travers différents supports :

- Affiche,
- Flyer,
- Carte de visite,
- Film,
- Kakémonos.

Un stand avait été réservé en septembre pour le forum des associations à Val d'Izé. La présence auprès d'autres associations permet une visibilité de l'instance.

Un membre a présenté le conseil de développement lors d'une réunion du conseil municipal à Torcé.

Les moyens humains et financiers

L'investissement bénévole représente un volume d'environ **464 heures** pour l'année 2025.

Un poste de chargé de mission rattaché à la Direction Générale de Vitré Communauté, est mis à disposition du conseil de développement à hauteur de 50 %.

Le conseil de développement de Vitré Communauté dispose d'un budget annuel de fonctionnement (hors charges de personnel) : 10 000 €.

En 2025, le conseil de développement a consommé 70 % du budget prévisionnel.

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT - Budget réalisé 2025			
DEPENSES	BP	Réel	Solde
Publicité et publication	2 500,00 €	2 940,00 €	-440,00 €
Déplacements, mission et réceptions (bénévoles et chargé de mission CD)	3 000,00 €	2 433,15 €	566,85 €
Prestation traiteur plénière du 6 mars		555,00 €	
Frais de participation aux rencontres européennes de la participation		981,93 €	
Frais de participation journées CNCD		126,00 €	
Frais de participation journées CESER		35,20 €	
Frais de participation réunions réseau des CD bretons		164,66 €	
Frais de participation 25 ans des CODEV		244,16 €	
Prestation plénière #2		- €	
Accueil St Lô		326,20 €	
Adhésion Réseau des CD Bretons + CNCD	1 700,00 €	1 687,53 €	12,47 €
Formation des bénévoles	2 800,00 €	120,40 €	2 679,60 €
TOTAL	10 000,00 €	7 060,68 €	2 939,32 €

Les temps forts de l'année 2025

FEVRIER

- Assemblée générale des conseils de développement bretons à Dinan

MARS

- Présentation du rapport d'activité du CODEV en conseil d'agglomération
- Visite de l'usine de production d'eau potable à Vitré

MAI

- 25 ans des conseils de développement à Lorient

JUIN

- Présentation du rapport transition écologique en commission T2E à Vitré Communauté

JUILLET

- Journée Théma du CESER sur le sujet du SRADDET

SEPTEMBRE

- Forum des associations à Val d'Izé
- Accueil d'une délégation du conseil de développement de St Lô
- Restitution du rapport sur l'enseignement supérieur au Campus à Vitré Communauté

OCTOBRE

- Formation ARIC sur les compétences des collectivités territoriales



Accueil délégation CODEV St Lô

Restitution du rapport sur l'enseignement supérieur



La représentation des membres

Dans les instances de Vitré Communauté

► Le comité de pilotage du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST)

4 membres représentent le CODEV :

- Dominique Chaudet
- Anne-Marie Heluard
- Jean-Pierre Potel
- Gabriel Salicis

Le comité de pilotage ne s'est pas réuni en 2025.

► Le comité de programmation des fonds européens LEADER

7 membres représentent le CODEV :

- Isabelle Boucherie
- Anne-Laure Charbonnier
- Dominique Chaudet
- Muriel Duplessy
- Jean-Louis Lapouge
- Jean-Pierre Potel
- Gabriel Salicis

Le comité de programmation s'est réuni 1 fois en 2025.

► Le comité technique prévention de la perte d'autonomie

2 membres représentent le CODEV :

- Vincent Barraïs
- Muriel Duplessy

► Le groupe de travail pour l'arrivée des nouveaux élus

2 membres représentent le CODEV :

- Muriel Duplessy
- Tanneguy Hoüitte de la Chesnais

Dans les réseaux

► Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

2 membres ont suivi les réunions organisées par le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré. Cette thématique n'a pas mobilisé les membres du CODEV. Il n'a pas été fourni d'avis au SUPV ; néanmoins, le rapport sur la transition écologique leur a été transmis.

► Coordination nationale des conseils de développement

Le conseil de développement de Vitré Communauté a souhaité adhérer au réseau des conseils de développement. L'adhésion permet de :

- bénéficier d'un accompagnement,
- faire réseau,
- contribuer aux réflexions nationales,
- échanger avec des homologues et partager des expériences,
- s'informer et approfondir des connaissances,
- donner de la visibilité au conseil de développement.

Des webinaires ont été proposés aux membres (intelligence artificielle, statut des CODEV, délibération de la participation...). Des échanges réguliers ont eu lieu entre techniciens, dont une journée organisée à Paris pour réfléchir à l'élaboration d'une fiche métier.

► Réseau des conseils de développement bretons

Le conseil de développement de Vitré Communauté est adhérent au réseau depuis son installation en 2021. Il bénéficie des mêmes avantages que le réseau national avec un accès à des journées de formation et des journées thématiques en présentiel. Les membres ont ainsi participé à :

- une rencontre sur le thème de l'agriculture,
- l'assemblée générale à Dinan,
- une journée proposée par l'Aric pour appréhender les compétences des collectivités,
- un séminaire sur la transition démographique en Bretagne,
- une journée proposée par le CESER sur le sujet du SRADDET.

Les travaux des commissions

Accélérer la transition écologique

Le rapport d'autosaisine a été présenté aux élus de Vitré Communauté lors d'une réunion de la commission transition écologique et énergétique en juin. Le rapport a également été transmis au Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré dans le cadre de la révision du SCoT.

Enseignement supérieur : quelle filière de niche pour le territoire ?

Après 6 rencontres au cours du premier semestre, les travaux menés ont été restitués aux élus et techniciens de Vitré Communauté au Campus à Vitré. Un rendez-vous est à envisager à la rentrée scolaire 2026 pour faire un point sur l'évolution de cette politique publique et prendre connaissance de la suite donnée aux préconisations émises par le CODEV.

Politique agricole et alimentaire territoriale (PAAT)

3 membres du CODEV se sont investis dans les groupes de travail de Vitré Communauté pour réfléchir à des pistes d'actions autour des 4 axes stratégiques :

- Pérenniser le modèle polyculture-élevage lié à l'écosystème agroalimentaire.
- Diversifier les productions et adapter les outils de transformation pour renforcer la souveraineté alimentaire.
- Structurer et accompagner le développement de la restauration collective.
- Encourager et accompagner l'évolution des pratiques agricoles pour réduire les gaz à effet de serre et préserver la ressource en eau.

Ils se sont réunis à 3 reprises.

Les perspectives 2026

Demandes de Vitré Communauté

- ✓ Suivre les contractualisations :
 - Participer au comité de programmation Leader 23-27,
- ✓ Émettre un avis sur les documents de prospective et de planification :
 - Schéma directeur eaux et assainissement,
 - Schéma de développement des énergies renouvelables,
- ✓ Participer au forum pour l'accueil des nouvelles équipes municipales en juin,
- ✓ Contribuer à l'élaboration du projet de territoire, PCAET...

A l'initiative du conseil de développement

- ✓ Organiser une semaine de la démocratie participative en lien avec le réseau Arléane,
- ✓ Elaborer une démarche prospective,
- ✓ Evaluer et préfigurer le renouvellement du conseil de développement qui sera installé à l'automne 2026.

Le territoire de Vitré Communauté



- ✓ **46 communes**
- ✓ **82 956 habitants**
- ✓ **densité de population (hab/km²) : 95,6**
- ✓ **superficie (km²) : 867,7**
- ✓ **évolution moyenne annuelle de la population 2016-2022 (%) : 0,5**